



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 31

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*.

Il s'élève un débat.

MM. LAMOUREUX et MARTINDALE, M^{me} TAILLIEU, M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, M. CULLEN, M^{me} BRICK ainsi que M. GERRARD interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} ROWAT présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Élimination et centralisation des emplois des milieux ruraux

Attendu :

que bon nombre de collectivités rurales du Manitoba connaissent de graves difficultés économiques;

que de nombreux producteurs agricoles sont obligés de trouver des sources de revenu supplémentaires à l'extérieur de leur exploitation agricole pour gagner leur vie;

que la difficulté d'assurer le développement économique et de maintenir les emplois figure parmi les plus grands problèmes qu'éprouvent les collectivités rurales;

que le gouvernement actuel semble être en faveur de l'élimination des emplois en milieu rural au profit de la centralisation;

que la centralisation des emplois en dehors des collectivités rurales aggrave la situation et prive ces collectivités d'un soutien économique dont elles ont grandement besoin;

que la centralisation a des effets négatifs sur un grand nombre de familles qui vivent en milieu rural et qui ne savent plus comment elles pourront continuer de subvenir à leurs besoins si elles ne peuvent plus travailler dans leur collectivité;

qu'il arrive souvent que des personnes soient obligées de quitter leur collectivité et leur famille pour aller travailler dans les centres urbains lorsque des emplois dans leur collectivité sont éliminés ou transférés;

qu'il est primordial d'assurer la viabilité économique des collectivités rurales à long terme pour le bien de l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager sérieusement de faire marche arrière en matière de centralisation des emplois gouvernementaux en milieu rural, comme les postes relatifs aux terres publiques qui sont menacés dans les collectivités de Minnedosa et de Neepawa;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de maintenir les emplois gouvernementaux actuels dans les collectivités où ils procurent actuellement un soutien économique grandement nécessaire;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à examiner la possibilité de mieux soutenir la protection des emplois en milieu rural au Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} ROWAT, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, MM. CUMMINGS, NEVAKSHONOFF et CULLEN ainsi que M. le *ministre* BJORNSON interviennent. M. DERKACH exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* ASHTON propose la première lecture du projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (R. McNabb, D. Blake, B. Ross et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'élaborer un plan clair et immédiat visant à corriger le manque d'urgentologues et qu'il envisage de prendre les mesures nécessaires pour éviter la fermeture de l'urgence de l'Hôpital Grace. (F. Altvater, E. Deacon, M. Diacos et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à envisager d'améliorer et de renforcer le programme Candidats du Manitoba afin de reconnaître l'importance de l'immigration pour notre province. (R. Gonzales, R. Sumala, F. Purificacion et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, M^{me} STEFANSON, M. SWAN, M^{me} ROWAT et M. ALTEMEYER font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour aujourd'hui, de permettre au Comité permanent des ressources humaines de se réunir à 16 heures, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour aujourd'hui, de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés de 16 à 17 heures.

M. le ministre LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*.

Il s'élève un débat.

M. le ministre LEMIEUX, M. GOERTZEN, M. le ministre SMITH, MM. DERKACH, CULLEN, LAMOUREUX, MAGUIRE, MARTINDALE, SWAN et JENNISSON, M^{me} BRICK, M. PENNER, M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, MM. JHA et REID, M. le ministre RONDEAU, M^{me} la ministre MELNICK, M. le ministre BJORNSON, M. SANTOS ainsi que M^{me} KORZENIOWSKI interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le Programme manitobain de gestion du drainage sera examinée le jeudi 26 avril 2007.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre IRVIN-ROSS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*.

Le débat se poursuit.

M. CULLEN et M^{me} BRICK interviennent. L'Assemblée accorde à M. GOERTZEN le droit de parole pour la reprise du débat.

Jeudi 19 avril 2007

M. le *ministre* CHOMIAK dépose l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l'Assemblée et à l'extérieur de celle-ci.

(Document parlementaire n° 29)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes